



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E99516

VALABLE JUSQU'AU 05/12/2026

ÉDITÉ LE

13/10/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 23/10/2012

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 23/10/2012
5 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC AMIENS 789039393

Siret : 789 039 393 00010

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 50 01719

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 417167360001

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 417167360001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2025

Raison sociale : JLD COUVERTURE PLOMBERIE CHAUFFAGE ELECTRICITE

4 RUE DE PERONNE
HYENCOURT-LE-GRAND
80320 HYPERCOURT

Téléphone : 06 82 83 26 49

Fax :

Portable : 06 09 74 11 17

Site Internet :

E-mail : jld80320@gmail.com

Responsabilité légale :
DESCHAMPS JONATHAN GÉRANT / VILQUE JEROME CO-GÉRANT

Effectif moyen : 2

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Charpentier,Chauffagiste,Couvreur,Électricien,Maçon,Menuisier,Plâtrier / Plaquiste,Plombier)	29/08/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.